



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## INFORMATION AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE MONT-SAINT-HILAIRE

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 7 NOVEMBRE 2018

**Prenez avis qu'exceptionnellement, le conseil municipal siégera à 19 h, le 7 novembre 2018, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique,** lors d'une séance extraordinaire portant notamment sur un avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1230 concernant le plan d'urbanisme durable afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le secteur centre-ville et l'adoption du projet de Règlement numéro 1230-2 à cet effet. La séance portera également sur les règlements devant être modifiés en lien avec le PPU centre-ville, soit : un avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1235 concernant le zonage et l'adoption du projet de Règlement numéro 1235-4, un avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1238 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et l'adoption du projet de Règlement numéro 1238-1 ainsi qu'un avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1239 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale et l'adoption du projet de Règlement numéro 1239-3.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 2 novembre 2018

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE